

vient d'un mot celtique conservé de nos jours dans la langue anglaise Bridge qui signifie pont, et qui a baptisé la contrée d'outre-Marno qui a reçu ce nom. Ce pont, dans l'origine, était peut-être le seul qui existât dans la contrée; il avait dû frapper d'étonnement un peuple peu habitué aux grands monuments d'architecture, son nom était dans toutes les bouches, on allait *au pont*, au Bridge comme on disait avant au gué des Galls, et le nom de Brie a fini par envahir celui de Galvèze comme il a englobé les abords du gué qui portait cette appellation, la Brie ayant pris par la suite l'importance d'une circonscription territoriale.

Mais cette discussion n'est pas de mon sujet, j'ai voulu combattre uniquement des étymologies qui me paraissaient peu fondées en leur en substituant une autre qui, peut-être n'est pas plus exacte, mais qui me paraît plus rationnelle et s'appuie sur une preuve, une racine celtique; en conséquence, je crois qu'on peut l'adopter avec non moins de confiance que *Galliam vescens* ou toute autre analogue.

BARBEY.

Un premier Mémoire sur ce sujet a déjà été remis par l'auteur à la Société archéologique de Soissons dans la séance du 3 février 1862, mais l'intérêt que notre localité attache à cette question a porté M. Barbey à refondre entièrement son travail et à le communiquer à la Société de Château-Thierry.

Notes présentées par M. A. de Vertus — Aperçu des sources inédites à étudier dans l'arrondissement de Château-Thierry

Messieurs,

Autant le travail de l'écrivain qui s'occupe d'histoire générale est facile, autant celui de l'homme qui recherche l'histoire particulière est pénible et ingrat. Cette disproportion s'accroît encore, quand il s'agit de simples localités, telles que celles dont se compose notre arrondissement.

L'historien général groupe autour de lui les chroniqueurs, il extrait la fleur de leurs récits, et pour peu que son style ait de la grâce et du naturel, il crée aisément une œuvre intéressante et d'une lecture agréable.

L'historien des petites localités, n'ayant à sa disposition que quelques rares paperasses, n'y rencontre souvent que des faits ordinaires; il est heureux quand il trouve consignés quelques guerres, quelques désastres, quelques noms d'hommes ou de familles remarquables.

Mais si l'étude de l'histoire locale n'a pas un grand intérêt général, elle en a un autre bien puissant: c'est celui de nous toucher de plus

près Chacun aime à connaître les traditions du pays qui l'a vu naître, ou de celui où il vient fixer sa résidence.

Il y a des traditions dans chaque village : elles existent, les plus récentes dans la mémoire des vieillards ; les plus anciennes dans les noms des lieux dits qui en ont conservé le souvenir.

Il ne faut pas négliger non plus de recueillir certaines expressions conservées au village, expressions qui ne sont plus dans nos dictionnaires, mais que l'on est tout étonné de rencontrer dans les écrivains du treizième siècle.

Aucun de ces éléments n'est à dédaigner, mais l'indispensable surtout, c'est de retrouver quelques pièces authentiques qui puissent confirmer la tradition ou la modifier.

La lecture que nous avons l'honneur de vous faire n'a pour objet que de vous indiquer quelques sources inédites de ce genre, et qui sont de la plus grande authenticité.

Nous citons d'abord le Cartulaire de Coigny. Ce manuscrit, échappé à la destruction de 1792, est un des documents les plus précieux de notre arrondissement. Nous croyons pouvoir dire, en passant, que l'administration de notre département doit le faire copier incessamment, afin de le joindre à la collection déjà si riche des manuscrits de la Préfecture.

Ce cartulaire, qui contient huit cents pages in-4°, d'une écriture fort lisible, renferme des détails touchant vingt localités de l'arrondissement de Château-Thierry.

Voici, pour exemple, quelques notes sur ce que l'on y trouve ; elles se rapportent aux ravages des Anglais et des Bourguignons de 1415 à 1440 :

« Item souloit avoir en la ville de Crézancy un bel hostel c'est à » scavoir : maison, estable, porte, cour, séant auprès de l'église tenant » au chemyn royal et à Jehan de Laval ; le quel hostel est cheu et » entièrement démoly, la grange dimeresse est cheute et totalement » destruite. »

Ces lignes sont extraites d'une déclaration authentique du prier de Coigny au bailli de Château-Thierry, qui se nommait alors Jehan Le Duc.

Cette déclaration nous montre qu'en 1463, c'est à dire plus de vingt-cinq ans après la guerre des Anglais, les villages autour de Château-Thierry n'étaient pas encore rebâtis, faute d'habitants.

« Item, la ville de Ronchères est toute destruite, et tous les héritages en totale ruine et désolation. Dès long temps, là, n'y a demeuré » que les bois. »

« Item, à Chartève, la grange dimerresse est cheute et trébuchée. »

« Le molin de Sainte Oyne (Sainte Eugonne) est cheu et âémoly. »

Je m'arrête à ces quelques notes qui suffisent pour montrer le genre de renseignements historiques que l'on peut trouver dans le Cartulaire de Coigny : N° 42,024 du fonds français.

D'autres Cartulaires contiennent différentes chartes sur un grand nombre de nos villages, mais les abbayes de Chézy et de Val-Secret paraissent surtout avoir eu une importance politique et religieuse dont M. Hébert et M. Poquet ne nous donnent qu'une faible idée dans leurs Histoires de Château-Thierry.

Plus de vingt chartes nous apprennent que, sous divers pontificats, les abbés de Val-Secret et de Chézy étaient chargés de faire exécuter les ordres du Saint Siège. Les prétendants au comté de Champagne vinrent, plus d'une fois, rendre compte de leur conduite à Val-Secret.

Plusieurs de ces chartes contiennent des faits curieux :

En 4239, ce sont les abbés de Chézy et de Val-Secret qui sont chargés par le Pape de traiter avec les croisés qui ont trop légèrement fait le vœu d'aller en Terre-Sainte. La compensation, en argent, est attribuée à Thibaut pour les besoins des croisades.

En 4249, Alix de Champagne, reine de Chypre, née en Terre-Sainte, réclamait contre Blanche de Navarre le comté de Champagne ; mais le pape Honorius III chargea l'abbé de Val-Secret de la citer à comparaitre et à prouver si elle était enfant légitime. La chose lui fut sans doute difficile, car elle n'obtint pas le comté.

En 4264, habitait à Château-Thierry un bourgeois nommé Jean Olivier ; malgré son titre de bourgeois, il était homme de corps de Thibaut V, comte de Champagne. Il voulut épouser une jeune fille nommée Asceline, mais elle appartenait au prieuré de Coigny ; il fallut une permission de Thibaut et du prieur de Coigny pour arriver au mariage qui eut lieu, mais il fut dressé une convention entre les propriétaires, c'est à savoir : que le bourgeois continuerait d'appartenir à Thibaut et la femme au couvent, mais les enfants seraient partagés par moitié.

Jusqu'ici, Val-Secret n'a pas eu d'historien particulier, Chézy a eu plus d'avantage ; cette abbaye en a eu deux : seulement le premier est resté inconnu et son œuvre inédite ; le second est M. Poquet ; malheureusement M. Poquet n'a pas eu connaissance du premier historien, et sa notice laisse beaucoup à désirer. C'est donc avec plaisir que nous indiquerons une histoire inédite de Chézy dans le numéro 4009, *Monasticum Benedictinum*, folio 439, Bibliothèque impériale.

C'est une œuvre déjà vieille, qui a besoin d'être retouchée et continuée pour les dernières époques de l'abbaye. Cette tâche revient de droit à notre honorable secrétaire M. l'abbé Gourmain.

Nous nous arrêtons ici, Messieurs, nous n'avons pas voulu trop embarrasser cet exposé par des séries de numéros se rapportant aux chartes et aux manuscrits de la Bibliothèque impériale; nous les indiquerons à la fin de ce petit travail dont nous donnerons la suite lorsque l'absence de lectures plus intéressantes nous le permettra.

(2^{me} Partie lue à la Séance du 13 Octobre)

Nous arrivons maintenant à une troisième source de documents ; malheureusement cette source n'est pas et ne peut guère être accessible au public : nous voulons parler des archives de l'Hôtel-Dieu, des archives de l'ancien bailliage au greffe du tribunal, et enfin des minutes des notaires.

Les archives de l'Hôtel-Dieu ont échappé à la destruction de 1793 ; le dépôt est presque complet. Il n'est pas facile d'y faire des recherches, mais il existe un petit in-folio en parchemin bien conservé, c'est une analyse des titres de la maison renvoyant aux sacs (casses maintenant) de chaque localité. Nous donnerons, à la suite de cet aperçu, la liste des lieux dont on trouve des titres à l'Hôtel-Dieu ; nous y joindrons les numéros.

Il ne faut pas s'imaginer que toutes ces pièces renferment des pages d'histoire toute faite, ce ne sont que des titres de donation ou de propriété ; mais on retrouve là les noms de nos plus anciennes familles, de vieux usages de l'agriculture, des conditions de baux singulières, des noms de localités, des industries aujourd'hui détruites, et par hasard quelques anecdotes. Ainsi, pour n'en citer qu'une, on voit dans un aveu de la seigneurie de Baulne (canton de Condé), comment, en 1559, un homme condamné à être pendu eut le bonheur de voir sa peine commuée ; il en fut quitte pour un certain nombre de coups de fouet qu'il reçut sur la place publique du village.

Il y a surtout, à l'Hôtel-Dieu, plusieurs terriers qui sont vraiment dignes d'être étudiés. Les plans de la propriété y sont tracés sur grand in-folio, et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les anciens villages y sont dessinés et peints même à l'aquarelle. On y voit des églises, des chapelles, des châteaux qui n'existent plus de nos jours. Malheureusement les dessins ne sont pas assez corrects ; ils donnent une idée exacte de la position, mais ils ne pourraient pas être reproduits comme œuvre d'art ni même de science, car on ne reconnaît pas le style de l'architecture.

Nous indiquons, en passant, les archives de l'ancien bailliage. Nous ne les avons point étudiées ; nous savons seulement qu'elles remontent à 1580 environ. Ces archives ne sont pas classées ; des recherches

doivent y être faites par un archiviste du département. Nous espérons, grâce à sa bienveillance, pouvoir en donner alors un aperçu. Espérons encore que ces dépôts, qui n'ont plus d'intérêt que celui de l'histoire, pourront, avec une sage discrétion, être consultés par les personnes qui s'occupent sérieusement de ces sortes d'études.

Messieurs les notaires de Château-Thierry possèdent des minutes qui ont souvent un intérêt historique, mais on se fait généralement une fausse idée sur l'époque à laquelle elles remontent.

Les plus vieilles, à Château-Thierry, sont celles de l'étude Guériot, elles remontent à 1526 ; mais de 1526 à 1600, il en manque plus de la moitié.

Nous avons employé le mot *minutes* pour nous conformer au langage actuel ; en 1526, les notaires avaient des *protocoles*, espèce de registres dans lesquels ils inscrivaient toutes sortes d'actes ; ces actes n'étaient pas signés des parties, mais par deux notaires. Vers 1600, pourtant, on trouve des signatures et des signes tels que : annelles de moulin, truelles de maçon, planes de charron, haches de charpentier, etc., etc.

Les minutes de M. Maillard remontent à 1600. On voit dans son étude un magnifique terrier de la seigneurie de Mont-Saint-Père, vers le milieu du dernier siècle. Cette seigneurie comprenant plusieurs villages de la Brie ; on peut prendre, dans ce terrier, des notes utiles pour l'histoire de ces localités.

On voit encore, sur la limite de notre arrondissement, les ruines d'une maison célèbre de l'ordre de Cîteaux. C'est l'abbaye d'Igny-en-Tardenois. Cette abbaye avait beaucoup de propriétés jusqu'à Le Charmel, Jaulgonne et autres villages de notre localité. Sa bibliothèque était remarquable et souvent citée par les savants. Mais ce qui doit nous intéresser, c'est que le cartulaire de cette abbaye a échappé aux destructions de 1793 et se trouve conservé à la Bibliothèque Impériale. Il contient d'assez nombreux renseignements sur les localités dont notre Société a l'intention de s'occuper. Les puissants seigneurs de Fère ont été les principaux bienfaiteurs de cette maison, et plusieurs d'entre eux y ont été inhumés.

Après cette rapide indication des manuscrits qui se trouvent à la Bibliothèque Impériale, nous passons à ceux que l'on trouve à la Préfecture de l'Aisne.

Malgré le travail incessant de son infatigable archiviste et de deux adjoints, cet immense dépôt n'est pas encore classé et ne le sera pas peut-être avant cinq ou six ans. Il faut dire que jamais travail aussi consciencieux n'a été fait sur nos archives départementales. Chaque pièce est analysée, des extraits même en sont faits, et tout ce classement et ces analyses sont imprimées dans un beau

format in-quarto à deux colonnes. Nous avons parcouru ce qui est imprimé concernant l'élection de Château-Thierry, et nous pouvons affirmer que ceux qui viendront après nous auront dans ces analyses une facilité de recherche dont on ne se fait pas une idée. Pour le moment, il faut nous contenter des catalogues manuscrits rédigés vers 1821. Trois d'entre eux nous ont surtout frappé : le premier, c'est celui des titres saisis chez les émigrés en 1792 ; on y trouve des renseignements certains sur plusieurs seigneuries de l'ancienne élection de Château-Thierry. Nous en avons remarqué de précieux sur le canton de Condé, les seigneuries de Mézy, Crézancy, etc., etc.

Le second volume contient l'indication des titres recueillis dans les établissements religieux. Nous avons vu en passant un grand nombre de pièces sur Essômes, Chézy, Val-Secret, le prieuré du Charme, etc., etc. C'est avec peine que l'on reconnaît que l'administration révolutionnaire n'a conservé que les titres les plus récents et a envoyé à l'arsenal de La Fère, pour faire des gargousses, les parchemins les plus forts et qui seraient, sans doute, les plus intéressants pour nous. Il y a pourtant encore quelques titres anciens. M. Poquet (page 47 de sa *Notice sur Essômes*) dit avoir vu qu'il y avait 709 pièces touchant cette abbaye ; ce sont, ajoute-t-il, tous documents sans intérêt. Nous voulons protester ici contre une pareille appréciation. Nous savons bien qu'il est plus facile pour écrire une notice ou une histoire de la trouver toute faite comme était celle de Château-Thierry ; mais l'historien consciencieux qui voudra faire une notice sérieuse sur Essômes devra parcourir les 709 pièces de nos archives départementales qui proviennent et forment le cartulaire de cette ancienne abbaye : il devra les étudier et ne pas se contenter, pour l'histoire de cette abbaye, de la description des corniches, des pilastres, des colonnes et colonnettes de son église. C'est là le grand travers des novices archéologues qui sortent d'étudier leur manuel ; tâchons de n'y point tomber.

Le troisième catalogue contient la vente des biens nationaux, ce n'est certes pas le moins intéressant ; on y voit l'origine de bien des fortunes actuelles et une mutation de propriétés, dont on ne retrouverait pas un second exemple dans toute notre histoire.

A. DE VERTUS.

**Rapport présenté par M. Chauvac de la Place
sur une Ancienne Carte du Gouvernement de Château-Thierry**

Je prie Monsieur le Président de vouloir bien m'excuser, si je ne lui apporte pas moi-même le résultat de l'examen qu'il a bien voulu